

Vingt lycéens de Prévert ont participé au concours de plaidoiries

Les concours de plaidoiries représentent une action phare de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) à l'attention des jeunes: «**Nous avons pour mission de sensibiliser les jeunes à toutes les formes d'inégalités, de racismes, de discriminations et d'atteintes aux droits afin de susciter et de promouvoir leur engagement pour la défense des droits fondamentaux**», rappelle l'association.

Des plaidoiries de grande qualité

Bénéficiant d'un agrément de l'Éducation Nationale, la LDH organise ainsi un concours annuel dont le but est de débattre avec les citoyennes et citoyens « actifs » de demain, de leur donner à réfléchir sur la société d'aujourd'hui, d'approfondir leur connaissance des droits fondamentaux aux niveaux national et mondial en leur faisant découvrir la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée par l'Assemblée Générale (DUDH) des Nations Unies le 10 décembre 1948, à Paris, au Palais de Chaillot.

Ce vendredi après-midi 4 avril, vingt étudiants du lycée Prévert - soit 19 filles et un garçon -, des classes de Terminales et Premières, ont défendu, dans un temps imparti de cinq minutes, une des causes de la DUDH devant un public composé d'élèves et d'enseignants. Une véritable préparation au « grand oral » du baccalauréat supervisée par un jury au rang duquel on notait la présence de David Boyle, président de la section LDH Vexin-Seine et avocat, Steve Wajsgrus, ancien professeur de philosophie, membre de la section locale LDH, Pierre Lecocq, correspondant de presse au journal *L'Éveil de Pont-Audemer*, et Tom Diguët, membre du comité de vie lycéenne.

C'est l'aboutissement d'un long travail fait en amont, qui a vu les élèves choisir, seuls ou en groupes de deux ou trois, un sujet en rapport avec un des articles de la Déclaration: «**Les adhérents de la section locale de la LDH peuvent éventuellement être sollicités par les professeurs et les élèves pour réfléchir avec eux**», notent le co-secrétaire de la section Pont-Audemer-Bernay, Gilbert Lolivier, et l'enseignant en philosophie, adhérent de la LDH, Jean-Charles Royer.

La finale aura lieu le 17 mai

Tour à tour, avec motivation et détermination, dans une belle fluidité d'expression, les candidats ont traité, entre autres, du problème des enfants-soldats, milité contre l'esclavage et la servitude, pour le droit à la vie et à la liberté, évoqué le cas des écoliers sans domicile, de notre vie privée devenue marchandise, de la limitation de la durée du travail, des travailleurs sans papiers ou encore du problème des attouchements sexuels, voire du trafic d'êtres humains ou de la difficulté de vivre induisant l'isolement des personnes touchées par cette paupérisation: «**Chaque plaidoirie est notée sur deux critères, soit l'expression et l'argument. Sur les vingt candidats, nous en retiendrons exactement dix, ceux qui auront récolté le plus grand nombre de points**», explique David Boyle.

Une sélection loin d'être évidente, tant les présentations étaient de grande qualité: «**Les élèves retenus seront présents à la finale locale qui se déroulera le 17 mai au théâtre pont-audemérien L'Éclat. Seront alors en lice ces dix candidats du lycée Jacques Prévert, deux élèves du lycée des Métiers Risle-Seine, et un étudiant du lycée agricole de Tourville-sur-Pont-Audemer.**» Un tremplin vers la sélection départementale pour les orateurs les plus persuasifs...

De notre correspondant Pierre Lecocq



Ces dix jeunes lycéens, ici accompagnés des membres du jury, ont été retenus pour participer à la finale locale qui se déroulera sous peu au théâtre L'Éclat de Pont-Audemer. P.L